

## CARNET BLEU ET ROSE



Nao AMAR,  
le 11 décembre 2024  
Rue Philippe Picard

Jules DURIER,  
le 22 décembre 2024  
Lieu-dit Gatilles

Côme FAYET,  
le 21 janvier 2025  
Lieu-dit Rébruns

Joana DOMINGUES,  
le 13 février 2025  
Lieu-dit Véron

**Félicitations !**

## NOS PEINES

Monsieur Robert ETAY, décédé à ROANNE (Loire), le 5 mars 2025

**Sincères condoléances**

## LES CLASSES EN 5 SE PRÉPARENT POUR UNE ANNÉE FESTIVE

Ce dimanche 2 mars s'est tenue la première réunion des Classes en 5, marquant le début des préparatifs pour une année riche en événements. À cette occasion, le bureau a été élu :

Président : M. Yannick GUICHARD - Vice-présidente : Mme Dorothée RIGAUD

Secrétaire : Mme Romane SALLES - Vice-secrétaire : Mme Maud MEMBRÉ

Trésorière : Mme Nathalie KLIMENKO - Vice-trésorière : Mme Marie-Claude MAISONHAUTE



### Responsables de classes :

10 ans : Mme MAZET – 06.70.44.95.80

20 ans: Mr VILLANO Tom 07.69.26.30.22

30 ans : Mr POTHONNIER Lucas 06.46.83.57.78

40 ans : Mme SABATIER Émilie 06.73.72.98.01

70 ans: Mme THIVANT Ginette 06.26.09.09.91

80 ans : Mr BIETTRON 06.88.87.54.84

La fête des classes se déroulera le 27 septembre. Mais avant cela, une première manifestation aura lieu le 12 avril, avec un repas sur place ou à emporter à base d'andouillette et de pommes de terre. La prochaine réunion est fixée au 23 mars à 10h à la mairie. Tous les conscrits des classes en 5 sont invités à y participer pour préparer ensemble ces festivités. Restons mobilisés pour faire de cette année un moment inoubliable !

## ERRATUM BULLETIN MUNICIPAL

Une omission s'est glissée dans le dernier bulletin municipal ! Aussi, vous trouverez ci-joint les coordonnées d'Angélique AVRIL, énergéticienne à Changy.

**Angélique Avril**  
84, place du Champ de Foire  
42310 Changy  
06 77 39 99 19  
angeliqueavril.therapeute@gmail.com

**UNIQUEMENT SUR RDV**

Angélique Avril Énergéticienne

ÉNERGÉTICIENNE | THÉRAPEUTE REIKI | LITHOTHÉRAPEUTE

## A VOS AGENDAS !!

- **Samedi 22 mars** : Soirée Théâtre, organisée par le CCAS
- **Samedi 29 mars** : Repas (tartiflette ou lasagnes) et soirée dansante, organisés par le Comité des Fêtes
- **Vendredi 4 avril** : Collecte de sang EFS, organisée par les Donneurs de sang
- **Samedi 12 avril** : Concours de belote, organisé par le Club de l'Amitié
- **Samedi 12 avril** : Vente (andouillettes – Pommes de terre), organisée par les Classes en 5
- **Samedi 24 mai** : Poule au riz, organisée par le Club de l'amitié
- **7 et 8 juin** : Week-end de Pentecôte, organisé par le Comité des Fêtes
  - Samedi : Soirée Entrecôte-frites
  - Dimanche : Brocante la journée et concours de pétanque l'après-midi
- **Mercredi 18 juin** : Vente, organisée par le Club de l'Amitié
- **Samedi 21 juin** : Fête de la Musique, organisée par Le Copia et le Comité des Fêtes
- **Samedi 28 juin** : Fête de l'école, organisée par le Sou des Ecoles



# FLASH INFO n°18

## Mars 2025

# CHANGY



## LE MOT DU MAIRE

Chères Changynoises et chers Changynois,

Nous voici au mois de mars, que le temps passe vite ! Les travaux et les aménagements s'accélèrent.

En voirie, nos deux agents se démènent ! Ce sont les fossés, les chemins, la sécurité, la végétalisation, les réparations. Ils sont sur tous les fronts.

À l'école également, nos agents sont de retour en pleine forme après une bien mauvaise grippe. C'était la première fois qu'elles étaient absentes en même temps. Je remercie chaleureusement ici Evelyne, Catherine, Mélanie et Martine qui n'ont pas hésité à faire des remplacements sur plusieurs jours et plusieurs semaines. À nous cinq, nous avons fait de notre mieux pour ne pas interrompre les services de garderie, cantine et surveillance de la sieste pour ne pas mettre en difficulté les familles. Il n'est pas facile de trouver des remplaçants « au pied levé » surtout pour encadrer des enfants.

À la rentrée des congés d'hiver, il y aura des nouveautés dans le service de restauration scolaire : service à l'assiette pour le fromage et le dessert, bols pour le potage pour les plus jeunes, gobelets en inox pour les tous petits au lieu des verres en plastiques. En effet, la loi EGALIM impose la suppression de tout plastique dans le service de restauration pour les enfants de moins de 6 ans. Pour les collectivités de moins de 2000 habitants, ce sera obligatoire à partir de 2028, mais nous prenons les devants : si le plastique ou ses résidus sont néfastes pour la santé, nous n'allons pas attendre 2028 !

La convivialité et les services reviennent aussi avec la réouverture du Copia. C'est un plaisir de voir le ballet de voitures, vélos et piétons se diriger vers le Multiservices.

De bonnes nouvelles également dans nos demandes de subventions au Département pour 2025. Les enveloppes, territoriale, voirie et solidarité, sont acceptées. Il faut attendre maintenant le vote du Département (pas avant le mois de juin). C'est avec une grande prudence que nous allons travailler sur le budget 2025. La trésorerie de la commune n'est pas extensible. L'Etat se désengage de ses obligations, laissant les diverses entités en difficulté : Région, Département et, au bout de la chaîne, les Communes.

Il est également clair que nous ne pouvons pas entreprendre de lourds travaux qui mettraient en difficulté la prochaine Municipalité. C'est pour cela que des choix seront faits. Nous voulons terminer ce qui a été commencé en particulier le « pôle Foyer », la sécurité des voies, les abords de l'école... Mais nous continuerons à investir et à innover en fonction de nos finances, car il n'est pas question de succomber à la morosité.

Je ne peux pas terminer ce petit mot sans avoir une pensée toute particulière pour notre Conseiller Municipal « Le Dom » : « Accroche-toi ! On t'attend » et pour son épouse qui, je sais, lui lira ce flash.

**« Nous devons avoir de la persévérance et surtout de la confiance en nous-mêmes. »**

**(Marie Curie, physicienne et chimiste Franco-Polonaise, 1867-1934)**

Votre Maire,  
Patricia GOUTORBE

## FLEURISSEMENT ET CADRE DE VIE



Le jeudi 13 février 2024, à Villerest, la commune de Changy a été récompensée au Palmarès des villes et villages fleuris 2024 dans la catégorie « Les Communes distinguées », ceci pour la quatrième année consécutive ! Ce palmarès est la récompense, non seulement pour la Commission Fleurissement, mais également pour les agents du Service Voirie qui œuvrent sans relâche pour embellir notre cadre de vie. Bravo et encore merci à eux !

Il faudra encore beaucoup de travail pour présenter le dossier et le mémoire afin de concourir et obtenir une première fleur.



Accueil des nouveaux habitants lors de la cérémonie des vœux, le samedi 11 janvier 2025 en présence de Monsieur Antoine VERMOREL-MARQUES, Député de la Loire



Anniversaires et mise à l'honneur de notre doyenne, Madame Odette FUMIUS, lors du repas des aînés organisé par le CCAS, le samedi 18 janvier 2025

## CARNAVAL À L'ÉCOLE

Les rues du village étaient animées ce Vendredi 21 Février après-midi ! Chaque enfant avait revêtu son plus beau costume avec pour thème cette année : les petites bêtes. Il y avait entre autres des petites coccinelles, des abeilles, des araignées, ...



A leur retour à l'école, un goûter composé d'une crêpe et d'un jus de fruits a été offert par le Sou des Ecoles à chaque enfant. Pour finir cette journée en beauté avant de se dire "bonnes vacances", les membres du Sou des Ecoles ont invité tous les enfants à la salle de fêtes où ils ont pu jouer à des jeux en bois, dessiner, chanter et danser en attendant les 2 mascottes : Stitch et le Roi Lion.

## CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS



Le Conseil Municipal Enfants est très actif en ce début d'année.

Cela faisait partie des projets des enfants : vous verrez très prochainement de petits nichoirs qui seront installés à proximité de l'école, de la mairie, de la place du champ de foire et du cimetière, il y en aura 5 au total.

Une table de ping-pong sera également installée vers le city-stade dans le courant du 1er semestre.

À l'approche de Pâques, les enfants travaillent actuellement sur l'organisation d'une chasse aux œufs . . .

## CONCILIATEUR DE JUSTICE

Les conciliateurs de justice, assurent des permanences d'accueil des justiciables au sein des mairies, permettant des tentatives de conciliation entre les parties afin de résoudre un nombre important de litiges dans différents domaines tels que les nuisances de voisinage, les relations entre locataires et bailleurs, etc... Ce service est gratuit pour tous les citoyens.

Pour notre commune, c'est Monsieur Patrick CHIZELLE qui intervient et reçoit sur rendez-vous à la Mairie de Saint Haon-le-Châtel (04.77.64.40.62).

Contact : [patrick.chizelle@conciliateurdejustice.fr](mailto:patrick.chizelle@conciliateurdejustice.fr)

## ACCES DECHETERIE



Depuis le lundi 3 mars, la présentation du badge (QR Code sur téléphone ou carte physique) est obligatoire pour accéder aux 4 déchèteries de Roannais Agglomération. Les usagers n'ayant pas encore reçu leur carte d'accès devront se munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour accéder aux déchèteries.

Objectif ? Interdire l'entrée aux habitants extérieurs à l'agglomération et aux professionnels pour ne plus augmenter le coût de fonctionnement des sites de Riorges, Roanne, Pouilly-les-Nonains et La Pacaudière. Pour tout renseignement, contacter le numéro vert : **0800 17 34 50** (appel gratuit).

## TRAVAUX DE VOIRIE



Plusieurs fossés ont été busés par Cédric et Romain pour sécuriser et stabiliser les accotements : Route de l'étang d'Arçon et Chemin de la Chaize. Les fortes précipitations, depuis plusieurs mois, et l'augmentation de la circulation abiment la structure des voies communales qui ne sont pas adaptées à un tel trafic.

L'entretien courant des chemins n'est pas oublié. En 2024, près de 500 tonnes de scalpage issus des carrières Richard et Viallet ont été utilisés. Mais c'est un travail qui revient très régulièrement hélas ! De plus, ces travaux ne peuvent pas être entrepris si la météo n'est pas favorable (trous remplis d'eau). Le budget voirie n'est pas extensible : il faut être efficace et agir au moment opportun pour ne pas gaspiller les matériaux.

Romain est arrivé...Le printemps aussi ! Il est temps de penser au fleurissement et au cadre de vie.

Aussi, le long massif situé Route de Lespinasse, créé lors de l'aménagement du bourg, est en cours de travaux, avec de nouvelles plantations à venir !

À l'entrée Sud du bourg, la bande de fleurissement existante va être allongée. Des plantations de vivaces, d'arbustes et graminées apporteront une touche de couleur ! Le programme de plantation d'arbres continue : deux arbres ont été plantés dans la nouvelle cour enherbée de l'école, deux saules derrière l'école chemin de Vers Mont, et un érable le long du terrain de boules.

Dans le nouveau cimetière, à l'entrée, quelques plantations seront réalisées.



Les parcelles C14989, C1452 et C61, d'une superficie totale de 1534 m<sup>2</sup>, situées Route de Lespinasse, derrière le cimetière, ont été achetées par la commune en 2022.

Un très gros nettoyage était nécessaire. Il est en cours de défrichage, opération réalisée par les agents. La réappropriation de cet espace permettra de retrouver un terrain d'agrément. Pour l'instant, il s'agit d'une réserve foncière de la commune pour les générations futures.



Un des projets de début de mandat était la sécurisation du parking de l'école et de la salle d'animation.

Après la matérialisation de la zone piétonne à l'entrée de l'école, le rétrécissement des voies d'accès au parking pour limiter la vitesse des véhicules, un chemin piétonnier a été créé depuis la Route Départementale jusqu'au parvis de l'école. Afin de respecter les normes de désimperméabilisation des sols, le chemin est réalisé en sablon. La sécurité des piétons est assurée par des poteaux et des lisses en bois traité.



## MOUVEMENTS DE TERRAIN

La Mairie envisage de déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle « retrait/gonflement des argiles ». Un propriétaire s'est présenté en Mairie, mais ce n'est pas suffisant pour obtenir la reconnaissance.

Si vous avez constaté des fissures, des mouvements de terrains sur vos habitations, merci de bien vouloir déposer en Mairie un courrier le signalant, ainsi que des photos de votre maison. N'hésitez pas également à le signaler à votre assureur.